73,707 hab. — pop. tot., 96,620 hab. L'arr. comprend 11 cant., 74 comm., et 253,524 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce ; succursale de la Banque de France; lycée; collège de jésuites; école des mines; institution de sourds-muets; bibliothèque; musée industriel; cabinet d'histoire naturelle; musée d'artillerie; ch.-l. de la 2e subdivision de la 8e division militaire; ch.-l. d'un arrond. minéralogique de la division du Centre; sociétés d'agriculture, d'industrie, de sciences, d'arts et de belles-lettres, de l'Industrie minérale, des Amis des arts, de médecine; chambre d'agriculture, chambre de commerce.

« Saint-Etienne, dit M. Adolphe Joanne, est l'un des grands centres manufacturiers de l'Europe. La fabrique de rubans y emploie par an 435,000 kilogr. de soie et fournit pour 65 millions de valeurs, c'est-à-dire les quatre cinquièmes de la production française. Le nombre des métiers est de 15,000, dont un cinquième en chômage (1869), celui des ouvriers de 28,000 environ. Le bassin houiller de Saint-Etienne (64 concessions), qui s'étend sur les départements de l'Isère, du Rhône et de la Loire, n'est exploitable que dans ce dernier, depuis Firmmy jusqu'à Rive-de-Gier, sur une longueur de 32 kilom. et une largeur de 8 kilom. Le terrain houiller comprend une vingtaine de couches exploitées, d'une puissance utile totale de 35 à 40 mètres; quelquesunes ont à elles seules, sur certains points, jusqu'à 30 mètres. Les variétés de charbon sont extrêmement nombreuses; mais, en général, la qualité est supérieure. Le nombre des ouvriers employés annuellement est d'environ 11,500 à l'intérieur des mines et de 4,500 à l'extérieur. Ce bassin a produit, en 1867, 32 millions de quintaux métriques de houille d'une valeur de 40 millions de francs. L'industrie métallurgique comprend les armes à feu, la quincaillerie. La fabrication des armes à feu pour le commerce a produit, en 1868, près de 90,000 pièces, fusils simples, fusils doubles et pistolets. Le nombre d'ouvriers employés à cette fabrication est de 6,000. La manufacture d'armes de l'Etat, de création récente, est presque exclusivement consacrée à la fabrication des fusils Chassepot (200,000 en 1868). Le nombre des ouvriers spéciaux est de 4,500; il a été quelque temps de 6,000; beaucoup d'ouvriers fabriquent en dehors de la manufacture.

« Les fabriques de quincaillerie comprennent la serrurerie, l'outillage, la coutellerie (12,000 douzaines de couteaux par semaine), les ustensiles de ménage, les limes; le nombre des fabricants est de 60; celui des ouvriers d'environ 700, et la production de 3 millions et demi. »

Saint-Etienne possède, en outre, des fabriques d'acier et de rails en acier; des ateliers pour la préparation et le traitement de l'acier, des fontes et fers marchands de toute nature; des fabriques de matériel de guerre, de plaques de blindage, de tôles et fers de grandes dimensions, d'enclumes, d'étaux, de boulons, de machines fixes et mobiles, de cycloïs pour la marine; des fabriques de chapeaux, de poterie, de chaux, etc.

Saint-Etienne, comme nous venons de le voir, est une des villes les plus industrielles de France; mais, en revanche, elle est une des plus pauvres en monuments.

L'église Saint-Etienne, bâtie vers le XIIe siècle, est ornée à l'intérieur de belles verrières et d'un bas-relief représentant le martyre de saint Etienne. L'Hôtel de ville, construction surmontée d'une coupole ridicule, sert en même temps de préfecture. L'Ecole des mines, fondée en 1816, et transférée depuis dans l'ancien château de Chante-Grillet, renferme une collection très-complète de minéralogie. On y enseigne les mathématiques élémentaires, la levée des plans, le dessin appliqué au tracé et au lavis des constructions et des machines, les éléments de l'exploitation des mines et la minéralogie. Le Palais des arts, dont le fronton est décoré de trois statues, renferme une collection de tableaux et d'objets d'art, ainsi qu'un musée d'artillerie. La plupart des pièces qui composent ce musée proviennent de l'arsenal d'armures antiques collectionnées pendant les guerres de l'Empire par le maréchal Oudinot. Nous citerons encore : la bibliothèque, riche de 12,000 volumes; le lycée, établi dans l'ancien couvent des Minimes; l'Ecole de mathématiques et de mécanique appliquée aux arts; une Institution des sourds-muets, un musée industriel, pour l'exposition permanente des produits de l'industrie de Saint-Etienne; et un cabinet d'histoire naturelle.

Saint-Etienne, dont la rue principale mesure 6 kilom. en ligne droite, possède plusieurs places plantées d'arbres et servant de promenades, entre autres la place Marengo, ornée de parterres et de bassins; le boulevard Villebœuf où Cours Fauriel est aussi une jolie promenade. Si l'on en croit certains chroniqueurs, l'origine de Saint-Etienne remonte aux Romains, qui seraient venus habiter, 56 ans av. J.-C., l'étroite vallée où cette ville est assise aujourd'hui. Labiénus, lieutenant de César, y avait cantonné une légion de vétérans, et les Romains y firent élever un temple à Jupiter, dû nommerent cette ville *Forum*, d'où est dérivé celui de Furens, qu'elle a porté jusqu'au XIe siècle, et qu'elle a laissé au ruisseau qui la traverse. Vers cette époque fut construite l'église paroissiale, dédiée à saint Etienne, dont la ville porte le nom. Durant plusieurs siècles, Saint-Etienne ne fut qu'un bourg, que Charles VII fit entourer de murs, en 1444, pour le garantir d'une surprise des Anglais. Depuis cette époque, l'importance de Saint-Etienne a toujours suivi une progression croissante, ce qui lui a fait donner, en 1856, le titre de ch.-l. du départ. de la Loire. Saint-Etienne est la patrie d'Antoine Moyne, peintre et sculpteur, et de M. Jules Janin.

ÉTIENNE (SAINT-), bourg de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. N. de Puget-Théniers, sur la rive droite de la Tinée, au confluent de l'Ardon et du torrent de Ténibres; pop. aggl., 1,320 hab. — pop. tot., 2,150 hab. Commerce de bestiaux et de céréales. Le clocher gothique qui surmonte l'église paroissiale attire de loin les regards. La chapelle de Madone-la-Garde, située aux environs du bourg, est ornée de belles fresques.

ÉTIENNE (SAINT-), village et commune de France (Vosges), cant., arrond. et à 8 kilom. de Remiremont, sur la Moselle; 1,351 hab. Débris d'un prieuré de bénédictins. Rocher dit le Poêle-Sauvage. Fardeau de Saint-Christophe, rocher formant un souterrain naturel à double issue. Grotte des Fées, curieux travail de défense, attribué aux Romains, établi entre le Saint-Mont et les hauteurs de Fossard. Cascade de Miraumont.

ÉTIENNE-DE-BAIGORRY (SAINT-), bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. O. de Mauléon, sur la rive droite de la Nive-des-Aldudes; pop. aggl., 726 hab. — pop. tot., 2,521 hab. Gisements non exploités d'antimoine, de plomb sulfuré, de cuivre pyriteux; mine de fer d'Usteleguy. Ancien château d'Ézchauz.

ÉTIENNE-DE-BOULOGNE (SAINT-), village et comm. de France (Ardèche), cant. d'Aubenas, arrond. et à 18 kilom. de Privas; 913 hab. Sur un rocher granitique, entouré de tous côtés par deux torrents, se dressent les ruines d'un ancien et vaste château féodal; une belle porte à colonnes torses, quelques tours, aujourd'hui habitées par de pauvres familles de cultivateurs, et les écuries seigneuriales, sont tout ce qui reste de cet antique château, dont les solides murs d'enceinte, que l'on admire encore, peuvent donner une idée assez exacte de la puissance des seigneurs de ce village. Ce château appartint successivement à la famille de Valentinois, aux Lestrange et aux Latour-Maubourg.

ÉTIENNE-EN-BRESSE (SAINT-), village et comm. de France (Saône-et-Loire), cant. de Montret, arrond. et à 17 kilom. de Louhans; 1,169 hab. Vestiges du château Gaillard, détruit à la fin du XVIIe siècle, et de la citadelle de Corberan, qui passe pour avoir été bâtie par les Romains.

ÉTIENNE-DE-BRILLOUET (SAINT-), village et comm. de France (Vendée), cant. de Sainte-Hermine, arrond. et à 17 kilom. de Fontenay; 610 hab. Jolie chapelle de la commanderie de Féolette, du XIIe, du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle, offrant des restes de peintures murales et une pierre tombale du XIVe siècle.

ÉTIENNE-DE-CROSSEY (SAINT-), village et comm. de France (Isère), cant. de Voiron, arrond. et à 30 kilom. de Grenoble, sur un coteau escarpé, à 455 mètres au-dessus du niveau de la mer; 1,383 hab. Rochers pittoresques de Crossey, entre lesquels s'ouvrent les défiles de Grand-Crossey et de Petit-Crossey. Le défilé de Grand-Crossey a 2 kilom. de longueur.

ÉTIENNE-EN-DEVOLUY (SAINT-), bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. N.-O. de Gap, dans un vallon verdoyant, au pied du pic de Bure, haut de 2,713 mètres, et près de la rive droite de la Souloire; pop. aggl., 641 hab. — pop. tot., 753 hab. Commerce de bestiaux et de laines.

ÉTIENNE-DE-GOURGAS (SAINT-), village et comm. de France (Hérault), cant., arrond. et à 6 kilom. de Lodève; 548 hab. Les environs, très-pittoresques, offrent des grottes, des cascades et un beau cirque de collines calcaires appelé la *Fin du monde*.

ÉTIENNE-DE-LARDEYROL (SAINT-), village et comm. de France (Haute-Loire), cant. de Saint-Julien-Chapteuil, arrond. et à 13 kilom. du Puy, sur un roc à pic que couronnent les ruines d'un vieux château dont il subsiste encore une tour très-haute et très-bien conservée.

ÉTIENNE-DE-LUGDARÈS (SAINT-), bourg de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 39 kilom. N.-O. de Largentière, sur le Masmejan; pop. aggl., 268 hab. — pop. tot., 1,529 hab. Commerce de bestiaux et de laitages. Foires très-fréquentées.

ÉTIENNE-LE-MOLARD (SAINT-), village et comm. de France (Loire), cant. de Boën, arrond. et à 16 kilom. N. de Montbrison, sur le Lignon; 665 hab. Le château de La Bâtie, qui s'élève sur le territoire de cette commune, fut pendant longtemps la propriété de la famille d'Urfé, dont l'un des membres y écrivit, au XVIIe siècle, le fameux roman d'*Astrée*. Malgré les nombreux changements qu'il a subis, ce château est encore un de ceux du Forez qui ont le mieux conservé leur physionomie primitive. Un bras du Lignon traverse la cour d'honneur, où a été ménagée une rampe qui permet d'arriver en voiture jusqu'au premier étage. Avant la Révolution, le château de La Bâtie renfermait de précieux manuscrits et un grand nombre d'objets d'art, qui ont été dispersés; on n'y remarque guère aujourd'hui qu'une curieuse statue de Vertumne ou de Bacchus, en marbre de Carrare. La chapelle, précédée d'une grotte tapissée de coquillages, est décorée de riches boiseries artistement sculptées, et dont la partie supérieure forme des tableaux en marqueterie d'une rare perfection. Un belvédère, supporté par une double colonnade, s'élève dans les jardins. A 1 kilom. du château de La Bâtie se dresse la butte volcanique de Montverdun, que couronne un couvent de bénédictins, fondé en 1020 et reconstruit en 1480.

ÉTIENNE-AU-MONT (SAINT-), village et comm. de France (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arrond. et à 7 kilom. de Boulogne; 1,101 hab. L'église couronne une colline de 124 mètres d'altitude, au pied de laquelle 5,000 Français battirent, en 1546, 6,000 Anglais sous les ordres de lord Surrey.

ÉTIENNE-DE-MONTLUC (SAINT-), bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Savenay; pop. aggl., 1,098 hab. — pop. tot., 4,874 hab. Élève de chevaux; station d'étalons, ferme-école. Fabrique de noir animal. Commerce de vins en gros, de froment, de mil, de foin, de sarrasin, de bestiaux. Eglise de construction récente. Le château de Montluc n'existe plus; des fermes se sont élevées sur ses ruines.

ÉTIENNE-LES-ORGUES (SAINT-), bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de Forcalquier, au pied de la montagne de Lure; pop. aggl., 835 hab. — pop. tot., 1,039 hab., à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer, au pied de la montagne de Lure, qui a 1,824 mètres d'élévation. Fabrication de draperies, d'essences. Récolte et commerce de froment, vin, huile et truffe. Dans une grotte de la montagne, débris de l'abbaye bénédictine de Notre-Dame de Lure, fondée en 522, détruite par les Sarrasins au XIe siècle et relevée au commencement du XIIIe; la chapelle est un but de pèlerinage pour les populations des localités voisines. Un petit autel de pierre porte une statue de la Vierge, sculptée, dit-on, par saint Donat, au VIe siècle.

ÉTIENNE-DE-SAINT-GEOIRS (SAINT-), bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N. de Saint-Marcellin; pop. aggl., 1,072 hab. — pop. tot., 1,844 hab. Récolte et commerce de bois, de seigle, de vin, de soies. Débris d'anciennes fortifications; maison seigneuriale du XVe siècle; tour carrée de la même époque. Ancien donjon du château de Saint-Cierge, bâti probablement au XIVe siècle. Près de l'église paroissiale, chapelle du XVIe siècle. Ce bourg, presque détruit pendant les guerres de religion, est la patrie du fameux Mandrin, qui y naquit en 1725; on voit encore sa maison dans la principale rue.

ÉTIENNE-VALLÉE-FRANÇAISE, village et comm. de France (Lozère), cant. de Saint-Germain-de-Calberte, arrond. et à 44 kilom. de Florac, sur le gardon d'Anduze; 1,556 hab. Mines de cuivre et de plomb argentifère. Ce village, qui fut épargné en 1703, lors de l'incendie des trente-deux paroisses des Cévennes, est dominé par un château, jadis flanqué de quatre fortes tours.

ÉTIÈPE s. f. (é-tiè-pe). Bot. Nom vulgaire de la sûpe plumeuse ou algrettée.

ÉTIER s. m. (é-ti-é — du bas latin *esterium*, venu du latin *æstuarium*, qui est aussi le type du français *estuaire*). Canal conduisant l'eau de la mer dans les marais salants : *Le sol des marais salants est divisé de quart de lieue en quart de lieue par des* ÉTIERS *ou canaux parallèles, de douze pieds de largeur sur six de profondeur, qui reçoivent à la marée montante les eaux de la mer et les conduisent dans les aires où le sel se forme.* (A. Hugo.)

— Navig. Canal réunissant une ville avec un fleuve ou avec la mer, et capable de porter des bâtiments de petit tonnage.

ÉTIER v. a. ou tr. (é-ti-é). Mar. Etayer, dans le langage des marins : *Jamais un matelot ne dit* étayer, *mais toujours* ÉTIER. (Romme.)

ÉTIGNY (Antoine MÉGRET D'), administrateur français, né à Paris en 1720, mort à Auch en 1767. Il remplaça, en 1751, son frère aîné dans l'intendance d'Auch et de Pau, et s'occupa des lors activement de l'administration du pays qui lui était confié. Il ouvrit des routes, construisit à Auch un grand nombre d'édifices publics, inaugura l'élève des vers à soie, facilita l'accès des eaux thermales, introduisit des troupeaux de mérinos, etc. Tout de bienfaits lui attirerent la disgrâce de Louis XV, et il eut la faiblesse de s'en chagriner au point d'en mourir. Ses administrés, dont il avait été le père, lui ont élevé une statue.

ET IN ARCADIA EGO (*Et moi aussi j'ai vécu en Arcadie*). Dans l'application, ces paroles, empreintes d'une philosophie mélancolique, servent à exprimer le regret d'un bonheur passé, et se rappellent aussi bien en français qu'en latin.

L'Arcadie, chantée par les poëtes anciens à cause de l'abondance de ses pâturages, de la beauté de ses troupeaux, de l'innocence et de la pureté de ses mœurs, fut regardée comme un pays chéri des dieux. Parmi les tableaux de Poussin, celui qui a ces mots pour épigraphe mérite d'être distingué à cause de la philosophie poétique dont il est empreint. Au milieu d'un paysage d'Arcadie est un groupe de quelques arbres, près desquels a été construit un tombeau qu'examinent attentivement plusieurs personnes, et sur lequel se lit une inscription remarquable par sa simplicité : *Et in Arcadia ego.* De jeunes bergers, une femme, un vieillard viennent de la lire; il semble que celui dont ils ont à déplorer la perte leur adresse ces paroles : *Et moi aussi j'ai vécu en Arcadie.* Cette idée de la mort affecte chacun des personnages et répand dans leur cœur une certaine mélancolie, par la pensée si naturelle qu'un jour aussi ils quitteront cette terre, où ils sont heureux.

« Il parlait comme on chante; sa chanson était gracieuse; il avait lu récemment, on le voyait bien, les œuvres de Gessner, pulées avec des vignettes chez Omfroy, libraire, quai des Augustins, plus le portrait de Gesner, avec petit mot menteur : *Et in Arcadia ego.* Le fait est que ce bon Gessner ne s'est jamais douté de l'Arcadie, pas plus que son compatriote Guillaume Tell ne s'est inquiété d'Ajax, fils de Télamon. »

JULES JANIN.

« *Et ego in Arcadia!* Et moi aussi j'ai cherché Jupiter dans la forêt du Lycée. J'ai entendu en Arcadie résonner les chalumeaux de Pan, tandis que la double mer d'Ionie, de Corinthe, se balançait à l'harmonie des roseaux. Les traces des pas des Faunes m'ont conduit par de menus sentiers à l'entrée du sanctuaire de Phigalie. Je suis descendu vers l'Alphée, où s'est brisée sous mes pas l'écaille de la tortue dont Hermès a fait la première lyre. J'ai bu, au bord des précipices du Taygète, la coupe des invisibles Ménades. »

EDGAR QUINET.

ÉTINCELANT (é-tain-se-lan) part. près. du v. Étinceler : *Des diamants* ÉTINCELANT *dans les cheveux d'une femme.*

ÉTINCELANT, ANTE adj. (é-tain-se-lan, an-te — rad. *étinceler*). Qui étincelle, qui jette une vive lumière, un vif éclat : *Les étoiles* ÉTINCELANTES. *Des feux* ÉTINCELANTS. *Des pierreries* ÉTINCELANTES. *Aux yeux* ÉTINCELANTS *et inquiets du tigre, on distingue sa férocité et sa perfidie.* (B. de St-P.) *Le sphynx fait endormir les fleurs des prairies, les primevères* ÉTINCELANTES *de rosée.* (B. de St-P.) *La sottise et la brutalité chamarrées d'or,* ÉTINCELANTES *d'acier, font trop souvent l'admiration des peuples.* (Trévost-Paradol.)

— Fig. Très-brillant, très-vif, en parlant de l'esprit, ou d'une personne au point de vue de l'esprit : *Un esprit* ÉTINCELANT. *Une femme* ÉTINCELANTE *d'esprit. Les esprits* ÉTINCELANTS *dans la conversation s'éteignent souvent dans le travail.* (Laténa.)

— Blas. Se dit des charbons et des flammes d'où il paraît sortir des étincelles; se dit aussi d'un écu semé d'étincelles : *Louis de La Grange, en Lorraine : De gueules* ÉTINCELANT *d'argent, à l'ours en pied enchaîné d'or, armé, lampassé et colleté d'azur. Charbonnier, en Barrois : D'azur, à la bande d'argent, chargée d'une fée de carnation, parée de gueules, et accompagnée en chef d'une étoile du second émail, et en pointe d'un charbon de sable* ÉTINCELANT *d'or. — Bernard de Boulainvilliers, en l'Isle-de-France : D'azur, à l'ancre d'argent, sénestre en chef d'une étoile du même* ÉTINCELANTE *d'or. — Bellegarde des Marches, en Savoie : D'azur, à une portion de cercle, rayonnante de pointes droites et ondées d'or, alternativement en partie inférieure, et mouvante des angles du chef; une flamme d'or entre chaque pointe,* ÉTINCELANTE *vers le bas de l'écu; au chef du même, chargé d'une aiglette de sable.*

ÉTINCELÉ adj. m. (é-tain-se-lé — rad. *étinceler*). Blas. Se dit de l'écu et des meubles qui sont semés d'étincelles.

ÉTINCELER v. n. ou intr. (é-tain-se-lé — rad. *étincelle.* — Double la lettre *l* devant un e muet : *Il étincelle, il étincellera*). Jeter des étincelles ou des éclats de lumière; briller d'un vif éclat : *Un tison qui* ÉTINCELLE. *Des étoiles qui* ÉTINCELLENT. *Des insectes qui* ÉTINCELLENT *dans l'herbe. Son regard* ÉTINCELLE. *Des colibris* ÉTINCELLENT *sur le jasmin des Florides.* (Châteaub.)

Le quadrupède écume et son œil *étincelle.*
LA FONTAINE.

Il autel *étincelait* des flambeaux d'hyménée.
VOLTAIRE.

La nuit, dans l'air brûlant, la comète *étincelle.*
DELILLE.

— Se montrer dans l'éclat du regard : *Un feu divin* ÉTINCELLE *dans les yeux du jeune guerrier.* (Fén.)

La flamme de ton cœur par tes yeux *étincelle.*
RÉGNIER.

Mais déjà la fureur dans vos yeux *étincelle.*
BOILEAU.

Il Etre plein d'un feu, plein d'une ardeur qui se montre dans l'éclat du regard : *Le cheval partage aussi les plaisirs de l'homme; il chasse, aux tournois, à la course, il brille, il* ÉTINCELLE. (Buff.)

— Fig. Jeter un vif éclat, en parlant de l'esprit ou des personnes qui ont l'esprit brillant : *Il est bon, il est beau que les pensées rayonnent; mais il ne faut pas qu'elles* ÉTINCELLENT, *si ce n'est fort rarement : qu'elles réjouissent, c'est le meilleur.* (J. Joubert.) *Il est de ces jours où les cœurs rajeunis* ÉTINCELLENT *comme au printemps.* (Ste-Beuve.)

Malgré son fatras obscur,
Souvent Brébeuf *étincelle.*
BOILEAU.

Il Eclairer l'intelligence : *Apprendre à lire, c'est allumer du feu; toute syllabe épelée* ÉTINCELLE. (V. Hugo.)

ÉTINCELETTE s. f. (é-tain-se-lè-te — dimin. d'*étincelle*). Petite étincelle.

ÉTINCELLE s. f. (é-tain-sè-le — lat. *scintilla*, même sens). Petit fragment de matière en combustion, qui se détache d'un corps; petite parcelle de feu : *Faire jaillir des* ÉTINCELLES *d'un charbon allumé. Une petite* ÉTINCELLE *peut causer un grand embrasement.* (Acad.) *Le cristal et le quartz jettent des* ÉTINCELLES *par le choc de l'acier.* (Buff.) *Celui qui souffle le feu s'expose à ce que les* ÉTINCELLES *lui sautent au visage.* (Mariv.)

Souvent d'une *étincelle* on fait un incendie.
SANLECQUE.

— Des corps choqués où dort la flamme oisive
S'échappe en petillant l'*étincelle* captive.
DELILLE.

— Par ext. Brillant éclat : *Des diamants qui jettent des* ÉTINCELLES. *Avoir des* ÉTINCELLES *dans le regard.*

Sous leur voile brillaient des yeux pleins d'*étincelles.*
LA FONTAINE.

— Fig. Manifestation brillante et soudaine : *Le cardinal de Richelieu avait de la naissance, sa jeunesse jeta des* ÉTINCELLES *d'un mérite.* (C. de Retz.) *La saillie est une vive* ÉTINCELLE *de l'esprit.* (Laténa.) Il Faible lueur, principe précaire et facile à détruire : *Dieu seul dispose de l'*ÉTINCELLE *de la vie.* (Chateaub.)

Je te disputerai, mort infâme et cruelle,
Du flambeau de mes jours la dernière *étincelle.*
A. BARBIER.

Virgile, qui d'Homère appris à nous charmer,
Boileau, Corneille, et toi que je n'ose nommer,
Vos esprits n'étaient-ils qu'*étincelle* légère?
L. RACINE.

Il Faible cause, léger commencement d'un résultat plus ou moins grand : *Une* ÉTINCELLE *peut mettre l'Europe en conflagration. La femme, bien plus que l'homme, possède cette* ÉTINCELLE *divine qui produit l'enthousiasme.* (Mme Romieu.) *Il suffit à l'amour d'une* ÉTINCELLE *pour fabriquer un homme.* (Proudh.)

— Physiq. *Étincelle électrique*, Vive lumière, semblable à un éclair, qui jaillit en petillant entre un corps électrisé et un autre corps conducteur de l'électricité : *Tirer une* ÉTINCELLE *à l'électrophore de Lagde.*

— Epithètes. Vive, rapide, petillante, ardente, scintillante, éclatante, brillante, éblouissante, jaillissante, flamboyante, foudroyante, électrique, ignée, brûlante, enflammée, faible, pâle, rouge, mourante, éteinte, légère, échappée, vagabonde, errante, recueillie, captive, cachée, renfermée, réelle.

— Syn. Étincelle, bluette. V. BLUETTE.

— Encycl. Physiq. *Étincelle électrique.* L'*étincelle* électrique est le résultat de la combinaison des électricités à travers un milieu mauvais conducteur, qui est ordinairement l'air.

On produit généralement l'*étincelle* en approchant d'un conducteur électrisé un autre corps conducteur. L'*étincelle* est due alors à la combinaison des deux fluides. Si le corps que l'on approche communique avec le sol, son électricité neutre est décomposée par influence : le fluide de même nom est repoussé dans le sol, et le fluide de nom contraire est attiré.

Quand le corps qu'on approche du conducteur électrisé est isolé, l'*étincelle* ne part qu'à une faible distance, et le corps reste chargé d'électricité de même nom que celle du conducteur.

L'*étincelle* part à une distance d'autant plus grande que le corps isolé qu'on lui présente est plus volumineux, parce que le fluide repoussé, étant alors plus éloigné du conducteur électrisé, contrarie moins l'approche du fluide de ce dernier.

Quand le corps électrisé est mauvais conducteur, l'*étincelle* est très-petite, parce que le fluide de ce corps ne peut se transporter que de points très-voisins de celui qui est touché. Si le corps qu'on approche d'un conducteur électrisé est mauvais conducteur, la décomposition par influence ne peut s'y produire, et l'on n'obtient qu'une *étincelle* excessivement petite.

L'explosion qui accompagne l'*étincelle* s'explique par la commotion brusque qu'éprouve l'air pendant le conflit des deux fluides, commotion prouvée par diverses expériences. Kinnersley, qui l'a le premier mise en évidence, a imaginé un petit appareil destiné à en apprécier jusqu'à un certain point l'intensité. Un gros tube, complétement fermé, communique par le bas avec un tube plus étroit, ouvert par le haut; on verse de l'eau dans la partie inférieure de l'appareil. Quand on fait jaillir l'*étincelle* entre les deux boules qui sont dans le gros tube, le liquide est brusquement soulevé par la secousse produite dans l'air et redescend aussitôt. Quand l'*étincelle* est forte, le liquide peut jaillir hors du tube. Le nom de thermomètre de Kinnersley, donné à cet instrument, vient de ce qu'il fait voir que le passage de l'*étincelle* est accompagné d'une élévation de température.

L'*étincelle* se manifeste même à travers les solides et les liquides; on met ce fait en évidence de la manière suivante : deux tiges isolées *a* et *b* sont entourées de gomme-laque dans les parties qui plongent dans un liquide mauvais conducteur, excepté aux extrémités. L'une est mise en communication avec le sol, l'autre avec une forte machine électrique. Au moment où part l'*étincelle*, le liquide est projeté au loin, et quand le vase est rempli et complétement fermé il peut être brisé; le liquide éprouve donc, comme l'air, une violente commotion.

L'*étincelle* peut aussi, ayons-nous dit, jaillir à travers les corps solides isolants; ces corps sont alors percés d'un trou, d'autant plus grand que les quantités de fluide qui se combinent sont plus considérables; mais, pour vaincre la résistance des solides, même quand ils sont en lames minces, il faut de très-fortes charges électriques.

On n'a étudié la forme de l'*étincelle* que dans les gaz : cette forme dépend de la longueur. Dans l'air, l'*étincelle* est rectiligne quand elle est suffisamment courte. Quand la distance dépasse 0m,05 à 0m,06, l'éclat est tellement vif qu'on ne distingue plus de différences de teintes, et le trait lumineux commence à présenter des sinuosités. Quand la longueur est plus grande encore, l'*étincelle* est très-irrégulière : tantôt c'est une courbe brillante très-sinueuse, paraissant éclopper de fines ramifications dans diverses directions; tantôt elle présente la forme d'un zigzag à angles aigus. Cette dernière forme, plus rare que l'autre, se manifeste particulièrement quand les charges sont très-fortes. Il arrive aussi, parfois, que l'*étincelle* se divise en plusieurs branches, quand elle est très-longue.

La forme irrégulière de l'*étincelle* est assez difficile à expliquer. On l'a attribuée à la résistance de l'air qui, refoulé brusquement par l'impétuosité du fluide, est comprimé dans le sens où il s'élance, de manière à offrir plus de résistance, ce qui force l'électricité à changer de direction. On a aussi invoqué le défaut d'homogénéité de l'air et la présence de parcelles étrangères en suspension. Pour venir à l'appui de ces explications, on fait l'expérience suivante :

Un vase en verre de forme ovale, muni d'un robinet par lequel on peut extraire l'air, porte deux tiges metalliques, terminées dans l'intérieur par des boules, et dont l'une traverse une boîte à cuir qui permet de l'enfoncer plus ou moins. On fait communiquer une des tiges avec une machine électrique et l'autre avec le sol, et l'on voit des *étincelles* sinueuses jaillir entre les deux boules. Si l'on raréfie un peu l'air, les *étincelles* sont moins sinueuses et peuvent s'élancer à une plus grande distance. Enfin, quand la pression n'est plus que de quelques millimètres, l'électricité passe d'une manière continue entre les deux boules, en formant un sphéroïde lumineux, connu sous le nom d'*œuf électrique* ou *œuf philosophique*, noms que l'on donne aussi à l'appareil. L'ovale lumineux est d'autant plus rouge que l'air est plus raréfié, et en même temps d'un éclat d'autant plus faible, surtout dans la partie moyenne, où il présente une teinte violette.

Quand il se trouve entre deux conducteurs entre lesquels on fait partir l'*étincelle* une lame isolante, l'*étincelle* la suit et peut jaillir à bien plus grande distance. Elle peut aussi contourner une lame de verre et en franchir le bord, ou même en longer la surface.

M. Faraday a reconnu que l'*étincelle* électrique présente des couleurs différentes dans les divers gaz. Dans l'air, l'oxygène, l'acide chlorhydrique sec, l'*étincelle* est blanche avec une légère nuance bleuâtre, surtout dans l'air; dans l'azote, elle est bleue ou pourpre et fait entendre un son remarquable; dans l'hydrogène, la couleur est cramoisie et disparaît quand on raréfie ce gaz; dans l'acide carbonique, la couleur est verte et la forme très-irrégulière; dans l'oxyde de carbone, elle est tantôt rouge, tantôt verte; dans le chlore, elle est verte. L'œuf électrique peut servir à ces sortes d'expériences; on y introduit successivement, après avoir fait le vide, les gaz qui s'attaquent pas les métaux. On peut aussi, d'un seul coup d'œil, comparer les couleurs de l'*étincelle* au moyen de l'appareil imaginé par M. Edmard Becquerel. Il se compose de trois tubes cylindriques, fermés à la lampe après avoir été remplis de divers gaz. Chacun d'eux est muni de deux bouts de fil de platine traversant le verre auquel ils sont scellés et dont les extrémités intérieures sont dans tous également espacées. Les fils de platine sont réunis deux à deux. Si l'on fait communiquer un des fils extrêmes avec le sol et l'autre avec une boule sur laquelle on fait jaillir des *étincelles* électriques, on voit en même temps de semblables *étincelles* se produire dans chaque tube, et l'on distingue leurs différentes couleurs. M. E. Becquerel a remarqué que la lumière est d'autant plus blanche que la densité propre du gaz est plus grande.

On trouve dans les cabinets de physique une foule d'appareils disposés de manière à multiplier l'*étincelle* et à produire des effets variés. Le principe de tous ces appareils est le même : on colle, en séries, sur du verre, de petits morceaux de feuille d'étain *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, laissant entre eux un petit espace. Si l'on fait communiquer l'extrémité *a* de la série avec une machine électrique et l'autre extrémité avec le sol, l'électricité positive de la machine, arrivée en *a*, décompose par influence le fluide neutre de *b* : l'électricité positive provenant de cette décomposition agit de même sur *c*, et ainsi de suite jusqu'au dernier morceau d'étain, dont le fluide positif passe dans le sol. Dès que la charge est assez forte en *a*, l'*étincelle* jaillit entre *a* et *b*. Elle se produit en même temps entre *b* et *c*, parce que, le fluide négatif de *b* étant détruit, son fluide positif se porte subitement vers *c* et y détermine une nouvelle décomposition de fluide neutre, et ainsi de suite de proche en proche. Ce mouvement se fait avec une telle rapidité, que les *étincelles* apparaissent au même instant dans tous les intervalles. Au lieu de petites lames collées sur du verre, on emploie quelquefois des globules métalliques enfilés dans un brin de soie et séparés par des nœuds.

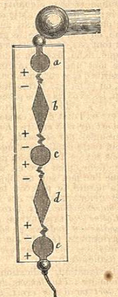

Quand les morceaux d'étain sont collés sur des tubes de verre, on a les tubes étincelants. Quand ils sont collés sur des lames de verre, on a les carreaux ou tableaux étincelants.

Tout ce qui vient d'être dit peut s'appliquer à l'*étincelle d'induction*.

ÉTINCELLEMENT s. m. (é-tain-sè-le-man — rad. *étinceler*). Etat d'un corps qui étincelle ou qui scintille : ÉTINCELLEMENT *d'un charbon ardent, d'une barre de fer rouge.* ÉTINCELLEMENT *des étoiles.*

ÉTIOLÉ, ÉE (é-ti-o-lé) part. passé du v. Etioler. Décoloré par le défaut de lumière : *Plantez un jeune arbre au milieu d'une épaisse forêt; privé d'air et de soleil par ses voisins, ses feuilles seront* ÉTIOLÉES. (H. Beyle.) *Les plantes tenues à l'ombre sont* ÉTIOLÉES *et pâles.* (Michelet.) *Les plantes putréfiées ou* ÉTIOLÉES *communiquent au sang des animaux que l'en repaissent des principes morbides.* (Toussenel.)

— Par anal. Pâle et chétif, en parlant des personnes qui ont vécu dans un air vicié ou insuffisant : *Les enfants* ÉTIOLÉS *des villes. Nos jeunes gens arrivent tard au mariage, bien fatigués déjà, et ils épousent ordinairement une jeune fille* ÉTIOLÉE. (Michelet.) *Les races des champs sont moins* ÉTIOLÉES, *moins affaiblies par toutes sortes de virus héréditaires que les races des villes.* (Cormen.)

— Fig. Affaibli, énervé : *Un esprit* ÉTIOLÉ.

ÉTIOLEMENT s. m. (é-ti-o-le-man — rad. *étioler*). Bot. Phénomène qui se produit sur les plantes dont les organes, par l'effet d'une lumière insuffisante, s'affaiblissent, s'allongent d'une manière anomale, en perdant d'ordinaire leur couleur verte ou caractéristique : *On fait blanchir la chicorée, le céleri par un* ÉTIOLEMENT *factice, afin de leur donner une saveur plus douce.* (Acad.)

— Pathol. Décoloration de la peau que l'on remarque chez les personnes qui ont vécu dans un air vicié ou une lumière insuffisante : *C'est à* ÉTIOLEMENT *qu'est due la blancheur fade, la peau lisse et molle des femmes de l'Orient.* (Virey.)

— Fig. Affaiblissement, perte d'énergie : *L'*ÉTIOLEMENT *de l'intelligence.*

— Encycl. Bot. Lorsqu'un végétal est soustrait à l'influence de la lumière, il subit des modifications profondes dans son organisme : les tiges deviennent longues et effilées, les feuilles grêles et espacées; toutes les parties vertes perdent plus ou moins cette couleur caractéristique et deviennent jaunes ou blanchâtres; les fleurs sont très-rares, et les fruits plus rares encore. Enfin, les qualités de ces plantes, leur saveur, leur odeur, leurs propriétés médicales, leur action sur nos organes sont considérablement diminuées ou même anéanties. En même temps, les tissus de ces végétaux sont plus mous, plus flasques, moins riches en carbone. Ces effets sont bien plus marqués encore quand, à la privation de lumière, se joint l'action d'une chaleur humide. C'est ce qui s'observe très-souvent sur les plantes élevées dans les serres, les orangeries ou dans les pièces habitées, ou bien encore sur les végétaux semés ou plantés trop épais et qui se nuisent ainsi mutuellement. Ce sont ces différents effets qui constituent l'*étiolement* et produisent en fin de compte sur les plantes l'état maladif appelé *chlorose*. La cause du mal étant connue, le remède devient facile à trouver. Pour guérir les végétaux chlorotiques ou étiolés, comme aussi pour les empêcher de le devenir, il fa

ÉTIOLER v. a. ou tr. (é-ti-o-lé — rad. *éteule*, qui a donné le normand *s'étieuler*, pousser ses tiges, en parlant des céréales). Décorer en soustrayant à la lumière : ÉTIOLER *des céleris, des cardons, en les enterrant.* ‖ Rendre pâle, chétif, maladif par le défaut d'air ou de lumière : *L'air des villes* ÉTIOLE *les enfants.* On ÉTIOLE *à dessein, dans des cages étroites et sous l'obscurité, les oies blanches, afin de leur donner ce foie gras dont on fait des pâtés.* (Virey.)

— Fig. Affaiblir, énerver : *La souffrance* AVAIT ÉTIOLÉ *mes facultés actives.* (G. Sand.) *La misère des villes* ÉTIOLE *le corps et l'esprit.* (Nadaud.)

S'étioler v. pr. Etre étiolé, se décolorer : *Les plantes* S'ÉTIOLENT *dans l'obscurité.* ‖ Pâlir, devenir chétif : *Les enfants* S'ÉTIOLENT *dans l'atmosphère de l'atelier. Un enfant languit sans air comme la plante qui en est privée; il pâlit et* S'ÉTIOLE *comme elle dans une chambre fermée.* (B. de St-P.)

— Fig. S'énerver, perdre de sa vigueur, de son énergie : *Tel est le destin des grands, des princes et des rois, qu'ils* S'ÉTIOLENT *au fond de leurs palais, entre ces lits et ces coussins, d'une obscure indolence.* (Virey.) *Il existe de jeunes talents qui* S'ÉTIOLENT *confinés dans une mansarde.* (Balz.) *Ni les distinctions ni les dignités ne viennent trouver le talent qui s'*ÉTIOLE *dans une petite ville.* (Balz.) *En Orient, les femmes* S'ÉTIOLENT *à l'ombre des harems.* (G. Sand.)

ÉTIOLLES, village et commune de France (Seine-et-Oise), canton de Corbeil, arrond. et à 8 kilom. de Corbeil, sur un petit ruisseau, entre la Seine et la forêt de Sénart; 385 hab. On y voit, entre autres maisons de plaisance, deux châteaux, dont l'un a appartenu à M. Lenormand, mari de Mme de Pompadour; l'autre a été habité par Colardeau, qui y a composé une partie de ses poésies.

ÉTIOLOGIE s. f. (é-ti-o-lo-jî — du gr. *aitia*, cause; *logos*, discours). Méd. Partie de la médecine où l'on traite des causes des maladies : *Si la médecine est encore si conjecturale, c'est sans doute parce qu'elle donne beaucoup trop à* l'ÉTIOLOGIE, *et pas assez à la thérapeutique.* (Proudh.)

— Philos. Science des causes : *Les* ÉTIOLOGIES *des dogmatiques peuvent se réfuter de huit manières.* (Didier.)

— Encycl. Méd. V. CAUSE.

ÉTIOLOGIQUE adj. (é-ti-o-lo-ji-ke — rad. *étiologie*). Méd. Qui a rapport à l'étiologie : *Etudes* ÉTIOLOGIQUES.

ÉTIOLOGUE s. m. (é-ti-o-lo-ghe — rad. *étiologie*). Méd. Celui qui s'occupe d'étiologie, qui est versé dans cette science.

ÉTIQUE adj. (é-ti-ke — Ce mot est le même que *hectique*, l'ancienne prononciation efface le c). Pathol. Qui est affecté d'étisie : *Devenir, mourir* ÉTIQUE. *En Angleterre, les femmes du peuple sont amaigries,* ÉTIQUES, *les yeux caves, le nez effilé, la peau rayée de marbrures rouges; elles ont trop pâli, elles ont eu trop d'enfants.* (H. Taine.)

La, sur des tas poudreux de sacs et de pratique,
Hurle tous les matins une sibylle *étique* :
On l'appelle Chicane, et ce monstre odieux
Jamais pour l'équité n'eut d'oreilles ni d'yeux. BOILEAU.

‖ *Fièvre étique*, Fièvre habituelle, qui cause un grand amaigrissement; les médecins disent FIÈVRE HÉCTIQUE.

— Par ext. Qui est d'une maigreur extrême : *Corps, visage* ÉTIQUE. *Cheval* ÉTIQUE. *Poulet* ÉTIQUE.

Je riais de le voir, avec sa mine *étique*,
Son rabat jadis blanc et sa perruque antique,
Un lapins de garenne ériger nos clapiers. BOILEAU.

Sur un lièvre flanqué de six poulets *étiques*,
S'élevaient trois lapins, animaux domestiques,
Qui, dès leur tendre enfance élevés dans Paris,
Sentaient encor le chou dont ils furent nourris. BOILEAU.

‖ Qui est petit, maigre, sans ampleur : *Un alphabet en petites capitales* ÉTIQUES, *obèses ou bancroches, d'une rianto difformité.* (Ch. Nod.)

— Fig. Qui est mesquin, pauvre, insuffisant : *Toutes jouissances ne sont pas unes; il y a des jouissances* ÉTIQUES *et languissantes.* (Montaigne.) *Parmi tant de styles, il peut y en avoir de trop enflés aussi bien que de trop bas, de trop bouffis comme de trop maigres et de trop* ÉTIQUES. (Costar.)

Chamfort polit des vers *étiques*,
Lemierre en forge d'helvétiques. LEBRUN.

Je ris de ce rimeur *étique*
Qui croit, inimitable auteur,
Fermer la bouche à la critique
En faisant dîner le censeur. CAPELLE.

— Substantiv. Personne atteinte d'étisie ou extrêmement maigre : *Un* ÉTIQUE. *Une* ÉTIQUE.

— Homonyme. Ethique.

— Antonymes. Gras, obèse, potelé, rebondi, dodu.

ÉTIQUET s. m. (é-ti-kè — v. l'étym. d'*étiquette*). Techn. Petit bâton fixe : *Pressoir à* ÉTIQUET.

— Pêche. Espèce de filet. V. ÉTIQUETTE.

ÉTIQUETÉ, ÉE (é-ti-ke-té) part. passé du v. Etiqueter. Muni d'une étiquette : *Sac* ÉTIQUETÉ. *Fiole* ÉTIQUETÉE. *Casier* ÉTIQUETÉ.

— Fig. Classé avec soin ou précision : *Tous les événements de sa vie sont rangés et* ÉTIQUETÉS *dans sa mémoire.*

ÉTIQUETER v. a. ou tr. (é-ti-ke-té — rad. *étiquette*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *J'étiquète, tu étiquèteras*). Mettre une étiquette sur : ÉTIQUETER *des liasses de papiers, des sacs, des fioles, des marchandises.*

— Fig. Indiquer, noter, dénommer : *Il faudrait des montagnes d'in-folio, des caractères numériques inconnus pour* ÉTIQUETER *toutes les saveurs.* (Brill.-Sav.) *On se contente, dans la conversation, de signaler, d'*ÉTIQUETER *les choses par leur nom, sans se donner le temps d'en avoir l'idée.* (J. Joubert.) ‖ Ranger, classer avec soin ou précision : *C'est un homme d'un tel ordre, qu'il* ÉTIQUETE *dans son esprit toutes les impressions qu'il éprouve.*

S'étiqueter v. pr. Etre étiqueté : *Tous ces dossiers doivent* S'ÉTIQUETER *avec soin.*

ÉTIQUETEUR, EUSE s. m. (é-ti-ke-teur, eu-se — rad. *étiqueter*). Personne qui pose des étiquettes sur certains objets.

ÉTIQUETTE s. f. (é-ti-kè-te — du germanique : flamand *stikke*, tige pointue, qui a donné l'italien *stecco*, piquant; le hainaut *stique*, épée; le champenois *stiquer* et le wallon *stické*, piquer. On pourrait aussi recourir au celtique, où l'on trouve le gaélique *stic*, bâton. En tout cas, le mot *étiquette* a le sens d'objet piqué, fiché, fixé. On a donné cependant à ce mot une autre origine, qui a au moins le mérite d'être curieuse. Dans le temps, a-t-on dit, où la langue latine était en usage au barreau, les avocats et les procureurs écrivaient sur le sac de leurs parties : *Est hic questio*, c'est ici l'état de la cause. Par abréviation, on est arrivé à mettre : *Est hic quest.*, que l'on traduisit par *étiquette*. Malheureusement pour cette explication ingénieuse, les plus anciens textes donnent au mot *étiquet* le sens de fiche, pieu fixé en terre). Petit écriteau que l'on met sur un objet pour en indiquer la nature, le prix ou le contenu : *Mettre des* ÉTIQUETTES *sur des liasses, des cases, des marchandises, des flacons, des sacs d'argent. Coller des* ÉTIQUETTES. *Le prix de la marchandise est indiqué en chiffres connus sur l'*ÉTIQUETTE. (Acad.) *Les* ÉTIQUETTES *d'apothicaires sont moins longues que leurs mémoires.* (Sallentin.)

— Fig. Désignation, indication, mot servant à dénommer : *Tout homme dont le nom devient, à tort ou à bon droit, l'*ÉTIQUETTE *d'un système, cesse de s'appartenir, et sa biographie indique bien plus les fortunes diverses du système que celui-ci n'a le bénéfice que sa propre individualité.* (Renan.) ‖ *L'étiquette du sac*, Nom, apparences; avantages extérieurs : *Juger sur l'*ÉTIQUETTE, *par l'*ÉTIQUETTE DU SAC. *Un mot vaut une idée dans un pays où l'on est plus séduit par l'*ÉTIQUETTE DU SAC *que par le contenu.* (Balz.) *Vous épouses l'*ÉTIQUETTE DU SAC, *n'est-ce pas? Eh bien! que vous importe? Mieux vaut alors sur cette* ÉTIQUETTE *un blason de moins et un zéro de plus.* (Alex. Dum.) *Les hommes en général, et les Français en particulier, tiennent beaucoup à l'*ÉTIQUETTE DU SAC. (T. Delord.)

— Particulièrem. Cérémonial en usage dans les cours, chez les princes et les hauts fonctionnaires : *Les lois de l'*ÉTIQUETTE. *Manquer à l'*ÉTIQUETTE. *Observer l'*ÉTIQUETTE. *Il n'y a point dans les couvents d'austérités pareilles à celles auxquelles l'*ÉTIQUETTE *de la cour assujettit les grands.* (Mme de Maint.) *Le code de l'*ÉTIQUETTE *impériale est le document le plus remarquable de la bassesse à laquelle on peut réduire l'espèce humaine.* (Mme de Staël.) *L'*ÉTIQUETTE *rend les rois esclaves de la cour.* (P.-L. Courier.) *L'*ÉTIQUETTE *est une digue de circonvallation dans laquelle les courtisans tiennent leur roi prisonnier et hors de toute communication avec le peuple et avec la vérité.* (Lemontey.) ‖ Formes cérémonieuses usitées entre particuliers : *Les formules, les compliments et tout ce qui tient à l'*ÉTIQUETTE *sont pour moi des choses insupportables.* (J.-J. Rouss.) *L'*ÉTIQUETTE *est une maîtresse exigeante, inséparable d'une pompe ruineuse.* (Lemontey.) *La pauvreté délivre de l'*ÉTIQUETTE. (G. Sand.)

L'étiquette est l'esprit de ceux qui n'en ont pas.
VOLTAIRE.

Moquons-nous de l'*étiquette*
Et du sot qui l'inventa. MARMONTEL.

L'amour, l'amitié, le vin
Vont égayer ce festin;
Nargue de toute *étiquette!* BÉRANGER.

— Anc. pratiq. Petit écriteau que l'on plaçait sur les sacs à procès, et qui donnait des indications sommaires relatives à l'affaire. ‖ Placet remis à l'huissier, au commencement de l'audience, pour l'appel d'une affaire. ‖ Affiche apposée par le sergent des criées à la porte des maisons que l'on avait saisies réellement.

— Pêche. Filet carré fixé aux extrémités de deux perches croisées, attachées elles-mêmes au bout d'une longue perche. On dit aussi ÉTIQUET s. m. ‖ Couteau à lame barbelée, dont on se sert pour détacher les coquilles des rochers ou tirer les vers du sable.

— Encycl. Mœurs et cout. On distingue deux sortes d'*étiquette*, celle des cours et celle de la société ou des salons. La première détermine les relations du souverain avec ceux qui l'approchent et prescrit certaines formes, certaines paroles, certains protocoles; elle règle, d'après un cérémonial écrit ou traditionnel, les devoirs extérieurs à l'égard de la naissance, des emplois, des dignités. La seconde a son code écrit dans tous les manuels de civilité puérile et honnête, à côté de la politesse courante et du simple savoir-vivre. Celle-ci existe plus ou moins dans tous les salons, mais à des degrés différents; elle est, dans beaucoup de cas, laissée un peu de côté, oubliée, dédaignée même, et le soleil n'en continue pas moins sa carrière; quant à celle-là, elle est inexorable, et les princes, qui commandent à tout, obéissent à ses exigences souvent tyranniques et absurdes. Le philosophe sourit de cet étrange esclavage, et quand il voit princes et empereurs enchaînés eux-mêmes dans les entraves d'un vain cérémonial, il reconnaît l'égalité des conditions; ces fiers mortels qui disposent de la liberté d'autrui n'ont plus de liberté. Il faut vivre pour la représentation, et la cour est un théâtre où, dans la coulisse même, il n'est pas permis au comédien de reprendre son attitude naturelle. Les princes eux-mêmes ne doivent-ils pas être étonnés de suivre avec tant de ponctualité les ordres d'un être fantastique? On en a vu, au milieu de gens faits pour les servir, attendre quelquefois patiemment qu'un sans souliers trouvât mis, parce que l'officier qui, par sa charge, avait le droit de chausser le pied du souverain, ne se trouvait pas présent.

Dans l'antiquité, la cour de Byzance fut célèbre par l'*étiquette* que les empereurs y établirent, et qui se manifestait non-seulement par les actes les plus serviles, mais aussi par un langage révoltant jusqu'à l'exagération la plus outrée. Constantin, le premier, avait imaginé une hiérarchie nobiliaire et créé les titres d'*illustrissimus*, *spectabilis*, *clarissimus*, *perfectissimus* et de *nobilissimus*. Ce titre fut affecté aux fils de l'empereur qui n'avaient pas encore celui de César. La vanité des titres et la ridicule de toutes ces formules et démonstrations d'anéantissement devant ses supérieurs, que les peuples libres ne connaissaient point, ne s'introduisirent dans les contrées septentrionales de l'Europe que quand les Germains eurent fait connaissance avec la sublimité asiatique. La plupart des rois de l'Asie étaient et sont encore coussins germains du soleil et de la lune ou fils du ciel; leurs sujets n'osent jamais prétendre à cette parenté, et tel gouverneur de province qui s'intitule : *Muscade de consolation* et *Rose de plaisir*, serait empalé s'il se disait parent le moins du monde de la lune et du soleil ou simplement l'ami des étoiles. On disait à Scipion : « Scipion, » et à César : « César; » mais dans la suite des temps on a trouvé cela par trop familier : *Votre Sérénité*, *Votre Grâce*, *Votre Majesté* et même *Votre Sacrée Majesté impériale* suffirent à peine à établir la supériorité des uns et l'infériorité des autres. Les titres de saint Pierre et de saint Paul étaient Pierre et Paul. Leurs successeurs se donnèrent réciproquement le titre de *Votre Sainteté*, que l'on ne voit jamais dans les *Actes des apôtres* ni dans les récits des disciples, mais qui montrent bien que les gens d'Eglise n'attachent aucun prix aux vanités de ce monde. Cela est si vrai que tel abbé se fait appeler *monseigneur* par ses moines, et qu'un bon prêtre de Holstein, sur la foi des formules, ayant écrit un jour au pape Pie IV : *A Pie IV, serviteur des serviteurs de Dieu*, et étant allé ensuite à Rome solliciter pour son affaire, l'Inquisition le fit mettre en prison pour lui apprendre à écrire.

Ainsi que nous l'avons dit au mot CÉRÉMONIAL, l'*étiquette* établie à la cour des rois de France date du XVe siècle. Les rois barbares n'étaient que des soldats, accessibles à toute heure à tous leurs compagnons d'armes. Sous la seconde race, l'*étiquette* byzantine, dont nous parlerons plus loin, s'introduisit pendant quelque temps à la cour des rois francs. On se prosterna devant les empereurs, suivant l'usage oriental. En abordant le souverain, on lui baisait le pied, ou du moins le genou; mais ces usages disparurent à l'époque où triompha la féodalité. Les capétiens furent d'abord gens fort abordables. On voit le roi Robert entouré de pauvres, et saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes. Ceux mêmes qui se dérobaient aux regards, comme Louis XI, étaient bien loin d'observer avec les seigneurs qu'ils admettaient dans leur intimité les formalités minutieuses de l'*étiquette*. C'est surtout au règne de François Ier qu'il faut rapporter l'origine du cérémonial observé à la cour de France. Un mémoire intitulé : *Avis donnés par Catherine de Médicis à Charles IX, pour la police de sa cour et pour le gouvernement de son Etat*, fournit la preuve de ce fait. Catherine dit à son petit-fils : « Je dirais que vous prissiez une heure certaine de vous lever, et, pour contenter votre noblesse, faire comme faisoit le feu roi votre père; car, quand il prenoit la chemise et que les huillements entroient, tous les princes, seigneurs, capitaines, chevaliers de l'ordre, gentilshommes de la chambre, maîtres d'hôtel, gentilshommes de servante entroient lors, et il parloit à eux, et ils le voyoient, ce qui les contentoit beaucoup. Cela fait, s'en alloit à ses affaires, et tous sortoient, hormis ceux qui en étoient et les quatre secrétaires. Si faisiez de même, cela les contenteroit fort pour être chose accoutumée de tout temps aux rois vos père et grand-père. Que tous les princes et seigneurs vous accompagnassent, et, au sortir de la messe, dîner, s'il est tard, ou sinon vous promener pour votre santé, et ne pas passer onze heures que vous ne dîniez, et, après dîner, pour le moins deux fois la semaine, donner audience, qui est une chose qui contente infiniment vos sujets, et, lorsqu'elle disait à son frère d'Aubigné, désireux d'être un de ces illustres serviles que le hasard a faits : « Après ceux qui ont les premières places, je ne connais rien de plus malheureux que ceux qui les envient. » Mais les pauvres humains vivent de tout cela, et asservir les autres et s'asservir soi-même passe pour être le rôle de la véritable grandeur. Nos princes avaient plus de peine à se dérober aux lois de l'*étiquette* qu'aux lois de la constitution de l'Etat. Souvent le monarque s'est trouvé dans l'impossibilité de faire un voyage, d'entrer dans une maison, parce qu'il n'avait pu concilier les prétentions respectives de ses serviteurs. « Nous rions, dit Mercier, en apprenant certains usages de peuples éloignés de nous; de ce que le roi de Loango, en Afrique, par exemple, prend ses repas dans deux maisons différentes; de ce qu'il boit dans l'une, mange dans l'autre; et l'habitude nous familiarise avec ces *étiquettes*, dont l'asservissement est plus encore pour les princes que pour ceux qui les environnent. On dirait qu'ils sont livrés, dès le moment de leur naissance, à une foule de farfadets capricieux qui tourmentent de leur étiquette, d'une minutie déplorable, plongeant tout un ennui mortel. Marie-Antoinette s'en plaint dans sa correspondance. Plus tard, elle disait à ses intimes : « J'ai quelquefois cru chez la Révolution : au moins je suis délivrée de l'*étiquette*. » On peut juger par le fait suivant si la reine était fondée à parler ainsi. Un jour d'hiver, il était *spectabilis*, c'est-à-dire *perfectissimus* et de *nobilissimus*. Ce titre fut affecté aux fils de l'empereur qui n'avaient pas encore celui de César. La vanité des titres et la ridicule de toutes ces formules et démonstrations d'anéantissement devant ses supérieurs, que les peuples libres ne connaissaient point, ne s'introduisirent dans les contrées septentrionales de l'Europe que quand les Germains eurent fait connaissance avec la sublimité asiatique. La plupart des rois de l'Asie étaient et sont encore coussins germains du soleil et de la lune ou fils du ciel; leurs sujets n'osent jamais prétendre à cette parenté, et tel gouverneur de province qui s'intitule : *Muscade de consolation* et *Rose de plaisir*, serait empalé s'il se disait parent le moins du monde de la lune et du soleil ou simplement l'ami des étoiles. On disait à Scipion : « Scipion, » et à César : « César; » mais dans la suite des temps on a trouvé cela par trop familier : *Votre Sérénité*, *Votre Grâce*, *Votre Majesté* et même *Votre Sacrée Majesté impériale* suffirent à peine à établir la supériorité des uns et l'infériorité des autres. Les titres de saint Pierre et de saint Paul étaient Pierre et Paul. Leurs successeurs se donnèrent réciproquement le titre de *Votre Sainteté*, que l'on ne voit jamais dans les *Actes des apôtres* ni dans les récits des disciples, mais qui montrent bien que les gens d'Eglise n'attachent aucun prix aux vanités de ce monde. Cela est si vrai que tel abbé se fait appeler *monseigneur* par ses moines, et qu'un bon prêtre de Holstein, sur la foi des formules, ayant écrit un jour au pape Pie IV : *A Pie IV, serviteur des serviteurs de Dieu*, et étant allé ensuite à Rome solliciter pour son affaire, l'Inquisition le fit mettre en prison pour lui apprendre à écrire.

Ainsi que nous l'avons dit au mot CÉRÉMONIAL, l'*étiquette* établie à la cour des rois de France date du XVe siècle. Les rois barbares n'étaient que des soldats, accessibles à toute heure à tous leurs compagnons d'armes. Sous la seconde race, l'*étiquette* byzantine, dont nous parlerons plus loin, s'introduisit pendant quelque temps à la cour des rois francs. On se prosterna devant les empereurs, suivant l'usage oriental. En abordant le souverain, on lui baisait le pied, ou du moins le genou; mais ces usages disparurent à l'époque où triompha la féodalité. Les capétiens furent d'abord gens fort abordables. On voit le roi Robert entouré de pauvres, et saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes. Ceux mêmes qui se dérobaient aux regards, comme Louis XI, étaient bien loin d'observer avec les seigneurs qu'ils admettaient dans leur intimité les formalités minutieuses de l'*étiquette*. C'est surtout au règne de François Ier qu'il faut rapporter l'origine du cérémonial observé à la cour de France. Un mémoire intitulé : *Avis donnés par Catherine de Médicis à Charles IX, pour la police de sa cour et pour le gouvernement de son Etat*, fournit la preuve de ce fait. Catherine dit à son petit-fils : « Je désirerois que vous prissiez une heure certaine de vous lever, et, pour contenter votre noblesse, faire comme faisoit le feu roi votre père; car, quand il prenoit la chemise et que les huillements entroient, tous les princes, seigneurs, capitaines, chevaliers de l'ordre, gentilshommes de la chambre, maîtres d'hôtel, gentilshommes de servante entroient lors, et il parloit à eux, et ils le voyoient, ce qui les contentoit beaucoup. Cela fait, s'en alloit à ses affaires, et tous sortoient, hormis ceux qui en étoient et les quatre secrétaires. Si faisiez de même, cela les contenteroit fort pour être chose accoutumée de tout temps aux rois vos père et grand-père. Que tous les princes et seigneurs vous accompagnassent, et, au sortir de la messe, dîner, s'il est tard, ou sinon vous promener pour votre santé, et ne pas passer onze heures que vous ne dîniez, et, après dîner, pour le moins deux fois la semaine, donner audience, qui est une chose qui contente infiniment vos sujets, et, lorsqu'elle disait à son frère d'Aubigné, désireux d'être un de ces illustres serviles que le hasard a faits : « Après ceux qui ont les premières places, je ne connais rien de plus malheureux que ceux qui les envient. » Mais les pauvres humains vivent de tout cela, et asservir les autres et s'asservir soi-même passe pour être le rôle de la véritable grandeur. Nos princes avaient plus de peine à se dérober aux lois de l'*étiquette* qu'aux lois de la constitution de l'Etat. Souvent le monarque s'est trouvé dans l'impossibilité de faire un voyage, d'entrer dans une maison, parce qu'il n'avait pu concilier les prétentions respectives de ses serviteurs. « Nous rions, dit Mercier, en apprenant certains usages de peuples éloignés de nous; de ce que le roi de Loango, en Afrique, par exemple, prend ses repas dans deux maisons différentes; de ce qu'il boit dans l'une, mange dans l'autre; et l'habitude nous familiarise avec ces *étiquettes*, dont l'asservissement est plus encore pour les princes que pour ceux qui les environnent. On dirait qu'ils sont livrés, dès le moment de leur naissance, à une foule de farfadets capricieux qui tourmentent de leur étiquette, d'une minutie déplorable, plongeant tout un ennui mortel. Marie-Antoinette s'en plaint dans sa correspondance. Plus tard, elle disait à ses intimes : « J'ai quelquefois cru chez la Révolution : au moins je suis délivrée de l'*étiquette*. » On peut juger par le fait suivant si la reine était fondée à parler ainsi. Un jour d'hiver, il était *spectabilis*, c'est-à-dire, déjà toute déshabillée, était au moment de passer sa chemise; Mme Campan, femme de chambre de service, la tenait toute déployée. La dame d'honneur entre, se hâte d'ôter ses gants et prend la chemise. On gratte à la porte; elle s'ouvre : c'est la duchesse d'Orléans. Ses gants sont ôtés; elle s'avance et prend la chemise. Mais la dame d'honneur ne doit pas la lui présenter. Elle la rend à Mme Campan; celle-ci la donne à la princesse. On gratte de nouveau (l'*étiquette* veut qu'on ne frappe pas) : c'est la comtesse de Provence. La duchesse d'Orléans lui présente la chemise... Pendant tous ces recherches, la reine, nue, dans l'attitude d'une Vénus, grelottait à la plus grande gêne de l'*étiquette*. Madame, voyant alors qu'il était temps d'en finir, et jugeant que le plus bel article du protocole de la toilette royale ne pouvait prévenir l'invasion d'un rhume, Madame, sans ôter ses gants, passe précipitamment la chemise sur le satin animé de Marie-Antoinette, non sans attenter gravement à l'intégrité du coiffure pyramidale. Ce dernier accident ramena le rire sur les lèvres de la reine; mais l'*étiquette* avait bel et bien été violée en ce point qu'on doit ôter ses gants pour offrir quelque chose au roi ou à la reine.

Avant 1789, qui balaya toutes ces folies de l'orgueil et de la servilité, il n'y avait cortes pas à rire avec l'*étiquette*, qui voulait, dans les anciennes mémoires, que le fauteuil à bras, la chaise à dos, le tabouret, la main droite et la main gauche, le nombre de pas que l'on devait faire en saluant, l'ampleur des manteaux, les présentations, les entrées et mille choses non moins importantes aïe pendant des siècles de sérieux objets de politique et d'illustres sujets de querelles. Mademoiselle passa un quart de sa vie dans les angoisses mortelles des disputes pour des chaises à dos. Devait-on s'asseoir dans un certaine chambre sur une chaise ou sur un tabouret, ou même ne point s'asseoir? Voilà ce qui troublait cette auguste princesse; voilà ce qui divisait toute une cour. Lorsque le cardinal de Richelieu traita du mariage d'Henriette de France et de Charles Ier avec les ambassadeurs d'Angleterre, l'affaire fut sur le point d'être rompue pour deux ou trois pas de plus que les ambassadeurs exigeaient auprès d'une porte, et le cardinal se mit au lit pour trancher toute difficulté. Une pareille circonstance. Il est à croire que si l'on avait proposé à Scipion de se mettre au lit entre deux draps pour recevoir la visite d'Annibal, il aurait trouvé cette cérémonie fort ridicule. C'est cependant couchées que les princesses recevaient aussi les ambassadeurs. La marche des carrosses et ce qu'il appelle le haut du pavé ont été encore des témoignages de grandeur, des sources de prétentions, de disputes et de combats, pendant un siècle entier. « On a regardé comme une signalée victoire, dit Voltaire, de faire passer un carrosse devant un autre carrosse. Il semblait, à voir les ambassadeurs se prendre par les mains, qu'ils disputassent le pas dans des cirques; et quand un ministre d'Espagne avait pu faire reculer un cochet portugais, il envoyait un courrier à Madrid informer le roi son maître de ce grand avantage. » Nos histoires sont rempli de pareils combats à coups de poing pour la préséance : le parlement contre les clercs de l'évêque, à la pompe funèbre de Henri IV; la Chambre des comptes contre le parlement dans la cathédrale, quand Louis XIII donna la France à la Vierge; le duc d'Epernon dans l'église de Saint-Denis contre le garde des sceaux du Vair; les présidents des enquêtes à Notre-Dame contre le doyen des conseillers de la grand'chambre Savare, etc. Et pourtant de tout était réglé, tout semblait avoir été prévu par l'*étiquette*, tout, jusqu'aux choses les plus cachées et les plus mystérieuses. Si bien que Mme de Maintenon avait trois fois raison lorsqu'elle disait à son frère d'Aubigné, désireux d'être un de ces illustres serviles que le hasard a faits : « Après ceux qui ont les premières places, je ne connais rien de plus malheureux que ceux qui les envient. » Mais les pauvres humains vivent de tout cela, et asservir les autres et s'asservir soi-même passe pour être le rôle de la véritable grandeur. Nos princes avaient plus de peine à se dérober aux lois de l'*étiquette* qu'aux lois de la constitution de l'Etat. Souvent le monarque s'est trouvé dans l'impossibilité de faire un voyage, d'entrer dans une maison, parce qu'il n'avait pu concilier les prétentions respectives de ses serviteurs. « Nous rions, dit Mercier, en apprenant certains usages de peuples éloignés de nous; de ce que le roi de Loango, en Afrique, par exemple, prend ses repas dans deux maisons différentes; de ce qu'il boit dans l'une, mange dans l'autre; et l'habitude nous familiarise avec ces *étiquettes*, dont l'asservissement est plus encore pour les princes que pour ceux qui les environnent. On dirait qu'ils sont livrés, dès le moment de leur naissance, à une foule de farfadets capricieux qui tourmentent de leur étiquette, d'une minutie déplorable, plongeant tout un ennui mortel. Marie-Antoinette s'en plaint dans sa correspondance. Il est à croire que si l'on avait proposé à Scipion de se mettre au lit entre deux draps pour recevoir la visite d'Annibal, il aurait trouvé cette cérémonie fort ridicule. C'est cependant couchées que les princesses recevaient aussi les ambassadeurs. La marche des carrosses et ce qu'il appelle le haut du pavé ont été encore des témoignages de grandeur, des sources de prétentions, de disputes et de combats, pendant un siècle entier. « On a regardé comme une signalée victoire, dit Voltaire, de faire passer un carrosse devant un autre carrosse. Il semblait, à voir les ambassadeurs se prendre par les mains, qu'ils disputassent le pas dans des cirques; et quand un ministre d'Espagne avait pu faire reculer un cochet portugais, il envoyait un courrier à Madrid informer le roi son maître de ce grand avantage. » Nos histoires sont remplies